

TARIFS ET CGV DES FORMATIONS – document mis à jour le : 12/06/2023

| Grille tarifaire des formations – année 23-24 | | | | | |
|---|--|-------------------------------------|---------------|----------------|--|
| <i>Demandeur</i> | | <i>Coût pédagogique</i> | | | <i>Frais annexes (repas, transport, hébergement)</i> |
| | | <i>Par heure</i> | <i>1 jour</i> | <i>2 jours</i> | |
| Individuel | Professionnel-e avec prise en charge financière par l'OPCO, ou par l'employeur | 40 € | 280 € | 560 € | voir avec OPCO |
| | Professionnel-e sans prise en charge, ni OPCO ni employeur (financement personnel) | 10 € | 70 € | 140 € | à la charge du stagiaire |
| | Demandeur-euse d'emploi, dans le cadre d'une AIF | 15 € | 105 € | 210 € | à la charge du stagiaire |
| | Bénévoles des festivals bretons | 0 € | 0 € | 0 € | à la charge du stagiaire |
| | Autres situations : stagiaires, volontaires en service civique, bénévoles hors Bretagne | 0 € | 0 € | 0 € | à la charge du stagiaire |
| Groupe | Associations adhérentes au Collectif, Associations non adhérentes, Collectivité / EPCI, Entreprises Pour des formations figurant au catalogue ou pour des formations conçues sur-mesure | <i>Nous consulter pour un devis</i> | | | à la charge de la structure |

Coûts nets, non soumis à la TVA

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Désignation

L'association Le Collectif des festivals désigne un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la responsabilité sociétale et environnementale des manifestations culturelles, dont le siège social est situé au 4bis cours des Alliés, 35000 RENNES. Le Collectif des festivals conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à Rennes et sur l'ensemble du territoire régional, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Collectif des festivals
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- OPCO : les Opérateurs de Compétences.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le Collectif des festivals pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, le Collectif des festivals s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner au Collectif des festivals un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord », par courrier ou mail. Le cas échéant une convention de formation peut être établie sur simple demande.

A l'issue de la formation, le Collectif des festivals remet une attestation individuelle de fin de formation et un certificat de réalisation au stagiaire.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Inscription, effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, un nombre minimum et un nombre maximum de stagiaires sont définis pour chaque formation.

L'inscription préalable est obligatoire.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au Collectif des festivals ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le Collectif des festivals peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Prix et modalités de paiement

Les tarifs des formations sont indiqués en euros. Ils sont exonérés de TVA et sont donc affichés nets. Ils incluent l'ensemble des coûts pédagogiques ainsi que le coût de traitement du dossier.

Pour certaines formations il y a des frais de repas. Ils sont à régler au moment de l'inscription et font partie intégrante de la formation. Sauf cas particulier, les frais d'hébergement, de repas et de transport ne sont pas pris en charge par le Collectif des festivals.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au Collectif des festivals. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par le Collectif des festivals au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas au Collectif des festivals au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le Collectif des festivals se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation par le client

L'annulation d'une séance de formation par le client est possible et sans frais d'annulation, à condition de le faire au moins 8 jours ouvrables avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse contact@lecollectifdesfestivals.org. En cas d'annulation entre 4 et 7 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client. Cela ne s'applique pas si le stagiaire est absent pour motif médical, sur présentation d'un justificatif.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 8 jours avant la date de la formation.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Collectif des festivals. Il en va de même si le client ne s'est pas présenté le premier jour de la formation.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation par le Collectif des festivals

Le Collectif des festivals se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. En cas d'annulation, le règlement correspondant à l'inscription sera entièrement restitué. De nouvelles dates ou sites seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

Le Collectif des festivals se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure (maladie ou accident d'un intervenant, grèves et conflits sociaux externes, désastres naturels, incendies, interruptions des transports, télécommunications ou de l'approvisionnement en énergie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Collectif des festivals), le Collectif des festivals ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Modalités de formation

Lorsque la formation se déroule dans des locaux loués par le Collectif des festivals, le client est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil, notamment les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité. Le Collectif des festivals se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Responsabilité

La responsabilité du Collectif des festivals ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère au Collectif des festivals. Quel que soit le type de

prestations, la responsabilité du Collectif des festivals est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client.

Domage - perte - vol

Le Collectif des festivals ne saurait être tenue responsable de tout dommage, perte ou vol d'objets ou effets personnels intervenus dans les locaux de formation.

Le client est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant tout dommage.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du Collectif des festivals. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations. Il engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

Informatique et libertés - RGPD

Afin de traiter la demande d'inscription et envoyer des informations, le Collectif des festivals collecte les données personnelles des clients en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »). Le Collectif des festivals s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles des clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le client doit adresser une demande par mail en écrivant à l'adresse suivante : contact@lecollectifdesfestivals.org en indiquant son nom, prénom, adresse email.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le Collectif des festivals et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents.